

## ÉDITO d'Agnès Bernadou



Cher-e collègue,

La rentrée 2020, est sûrement la plus extraordinaire depuis longtemps. Si le ministre Blanquer parle de rentrée dans la joie, sur le terrain le compte n'y est pas.

Les élèves de lycée professionnel sont nombreux à ne pas avoir vécu un confinement doré, dans des appartements confortables ou maison avec jardin ! Aussi ce retour à l'école, avec ses contraintes sanitaires, tout particulièrement celle du port du masque, n'est pas une évidence tranquille comme notre ministre voudrait le faire croire.

Pour nous enseignants, beaucoup de questions se posent au quotidien : décider des notions à revoir, ou de celles à « abandonner », accélérer le rythme pour pallier de futures fermetures de classes, accepter de ne pas pouvoir rattraper le temps perdu.

Et puis accueillir de nouveaux élèves masqués, faire connaissance sans voir nos visages.

Et surtout parler. Non pas parler à deux ou trois, mais parler à voix haute et audible, derrière un masque, pour une classe entière ! La fatigue se fait déjà sentir, et rien n'est prévu pour aménager notre temps de travail, malgré la situation exceptionnelle.

La FSU avec l'intersyndicale qui regroupe toutes les organisations syndicales représentatives sauf la CFDT, demande la suspension du jour de carence et l'imputabilité au service de la Covid-19. Nous préférons l'imputabilité au service à la maladie professionnelle que réclame la CFDT car les incidences en termes de prise en charge financière sont moindres.

La FSU s'oppose aussi à l'allègement du protocole sanitaire alors que la deuxième vague de contamination se dessine. Comment comprendre que des mesures plus restrictives soient prises partout, mais que les mesures de protection soient allégées à l'école ?

Il faut rappeler que les batailles syndicales nous ont permis de bénéficier d'ASA -autorisation spéciale d'absence- pour les collègues atteints de pathologies répertoriées dans une nouvelle liste fin août, et dans d'autres cas, ([voir notre site](#)) ce que le ministre refusait fermement.

Pendant ce temps, tout à sa joie, le ministre Blanquer continue son travail. Voilà un an que la loi transformation de la fonction publique a été votée. Les premières mutations se sont faites sans les CAPN et sans les CAPA. Les collègues concernés voient déjà les effets néfastes de cette loi. Les erreurs manifestes de l'administration ne sont même plus corrigées, le droit à recours semble rester une démarche de pure forme. En tout cas, il est d'autant plus important d'être accompagné dans ses démarches, comme vous pourrez le lire dans notre article p.3.

Votre section :

**SNUEP-FSU TOULOUSE**  
52 rue Jacques Babinet  
31100 Toulouse  
<http://toulouse.snuep.fr/>

Permanence :

06.26.19.64.91

Mél :

[snueptoul@gmail.com](mailto:snueptoul@gmail.com)

*Secrétaires académiques :*

Agnès Bernadou

Estelle Carrier

*Trésorière académique :*

Estelle Carrier

*Commissaires paritaires :*

Estelle Carrier

Michel Juan

Joëlle Jalabert

Xavier Rayssiguier

*Bureau académique :*

Cécile Amalric

Agnès Bernadou

Estelle Carrier

Serge Salzin

Martine Dubois-Graveleau

Serge Dufau

Joëlle Jalabert

Éric Jalade

Michel Juan

Olivier Maurel

Xavier Rayssiguier

Claudine Seghairia

Romy Vallès

SNUEP NATIONAL

<http://snuep.fr/>

[snuep.national@snuep.fr](mailto:snuep.national@snuep.fr)

### DANS CE NUMÉRO :

ÉDITO 1-2

MAINTIEN DE LA RÉFORME DE LA VOIE PRO MALGRÉ LA CRISE SANITAIRE 2

-CAPA, LES DERNIÈRES - LE SNUEP-FSU RECU À LA RÉGION OCCITANIE: POUR DÉFENDRE LES LP PUBLICS ET NOS FORMATIONS 3

LA VIE DU BUREAU ACADÉMIQUE 4

-RDV DE CARRIÈRE, COMMENT CELA SE PASSE? - « ÉVALUATION, NOTATION, CONTRÔLE CONTINU, CCF » ET LES DIPLÔMES DANS TOUT ÇA? 5

BULLETIN D'ADHÉSION ET DE PRÉLÈVEMENT 6-7

Côté rémunération, le grenelle des enseignants annoncé récemment prévoit une enveloppe de 400 millions d'euros, pour augmenter les salaires des nouveaux enseignants seulement, alors que le ministre envisageait une enveloppe de 10 milliards il y a un an à peine ! À cela s'ajouterait une redéfinition des missions des enseignants et une nouvelle attaque de nos statuts !

Heureusement, nous sommes capables collectivement de résister, de créer de la solidarité, et c'est sûrement un objectif majeur pour l'équipe du SNUEP-FSU Toulouse. Le syndicalisme permet avant tout de créer un collectif de travail qui nous permet de ne pas rester isolés, alors n'hésitez pas à nous rejoindre et à nous faire connaître autour de vous. Très bonne rentrée à chacun, peut-être pas dans la joie, mais dans la solidarité !

## **MAINTIEN DE LA RÉFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE MALGRÉ LA CRISE SANITAIRE.**

La crise sanitaire apparue en fin d'année scolaire 2019-2020 a révélé et renforcé les inégalités sociales dans les lycées professionnels.

Pire, les PLP présents sur le terrain constatent que le nombre de décrocheurs a augmenté de manière inquiétante. Même pour les élèves assidus au travail à distance, nous avons mesuré combien ce type d'enseignement ne peut remplacer le présentiel.

Pour rattraper le retard accumulé par nos élèves le SNUEP a proposé plusieurs mesures qui permettraient facilement de récupérer au moins 5 heures disciplinaires.

La première consiste à redistribuer aux disciplines les heures dédiées à la «co-intervention», au «chef d'œuvre» et à l'AP. afin de permettre aux élèves de rattraper le retard cumulé au printemps dans des conditions optimales.

Il semble aussi souhaitable de remettre en question les familles de métiers pour permettre une formation professionnalisante et spécialisée dès la classe de seconde.

Le SNUEP a également demandé le renforcement des dispositifs MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire) par des moyens humains et financiers.

Ces mesures simples à mettre en place, n'ont pas été retenues par un gouvernement décidé à étrangler progressivement la formation professionnelle initiale sous statut scolaire dans un projet idéologique global de renforcement des élites et de soumission d'une main d'œuvre flexible et peu éduquée.

En classe de seconde, le regroupement de spécialités en familles de métiers a pour conséquence de dérouter les élèves plutôt en attente d'enseignement pratique et de faire perdre beaucoup de temps de formation professionnelle.

La co-intervention fait perdre des heures d'enseignement général.

Le terme même de chef d'œuvre, constitue une aberration pour nombre d'enseignants professionnels qui en connaissent le sens. Le temps consacré à ces nouveaux dispositifs ne nous permet pas d'avoir le temps de formation nécessaire pour rattraper l'important retard accumulé par nos élèves lors du confinement.

Selon le ministre, une réponse au problème de retard dans les apprentissages a été donnée avec les «vacances apprenantes ». Ce dispositif rejette plus de 50 ans d'éducation populaire dont les fédérations, pour survivre, courent après ce label en délaissant leurs valeurs originelles. L'effet est très limité. Pour exemple, dans le secteur rural en Ariège, des vacances apprenantes trois étoiles ont profité à 5 élèves pour 3 lycées. En secteur urbain, il a rassemblé plus de jeunes mais sans mixité sociale. C'est donc un placebo qui ne peut remplacer le temps demandé.

Conforté dans ses fonctions après le remaniement M Blanquer et ses collaborateurs poursuivent leur œuvre destructrice sans tenir compte des avis des syndicats qu'ils méprisent.

**Syndicalement, nous devons donc continuer à nous battre pour défendre nos intérêts mais aussi ceux de nos élèves.**



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

## CAPA, LES DERNIÈRES

Les commissaires paritaires du SNUEP ont siégé dans les différentes CAPA (commissions paritaires) concernant la carrière en 2019/2020 : Capa changement d'échelon, passage à la Hors-classe et à la classe exceptionnelle.

Concernant les mutations INTER et INTRA, il n'y a plus de CAPN ni de CAPA. Il est donc encore plus important d'être accompagné en amont lors de sa demande. Le SNUEP-FSU conseille ses adhérents et vérifie avec eux qu'ils transmettent les pièces justificatives adéquates. En effet, les erreurs non identifiées en amont du traitement des demandes par l'administration ne peuvent plus être corrigées ! Le SNUEP-FSU a accompagné les collègues qui ont fait un recours concernant leur mutation INTRA en juin 2020, il a obtenu des révisions d'affectation favorables.

**Le suivi syndical est donc d'autant plus important dans le cadre du mouvement.**

### LE SNUEP-FSU REÇU À LA RÉGION OCCITANIE : POUR DÉFENDRE LES LP PUBLICS ET NOS FORMATIONS !

À notre demande, une délégation du Bureau académique du SNUEP FSU<sup>1</sup>, conduite par Agnès Bernadou, co-secrétaire académique, a été reçue lundi 6 juillet à Toulouse par plusieurs représentants de la Région Occitanie, notamment M. Chibli, Vice-président à l'éducation et aux sports et M. Balageas, directeur de la DEJ (Direction Éducation et Jeunesse).

Cet entretien cordial et constructif a porté sur plusieurs points saillants, en particulier la situation budgétaire de nos établissements, l'actualité liée à la situation sanitaire, l'évolution de la carte des formations et la question de l'apprentissage.

Nous en retiendrons plusieurs aspects positifs, s'agissant du dialogue avec les représentants de la Région – collectivité qui finance le fonctionnement et les équipements de nos établissements.

Nous avons noté des convergences sur plusieurs sujets (s'agissant de certains choix gouvernementaux – transferts de compétences sans compensations aux régions, manque de moyens – et déploré l'absence de priorité réelle en faveur de l'éducation nationale de la part des gouvernements actuels).

Nous avons défendu les mandats qui sont ceux du SNUEP et de notre fédération (la FSU), en particulier sur les questions cruciales des moyens budgétaires, des statuts des personnels et de l'apprentissage. Ainsi, à propos des marchés passés par la région avec des grands groupes (par exemple avec Dalkia sur le chauffage), nous constatons que cela affecte de manière problématique les budgets de nos établissements (en accroissant les dépenses en matière de viabilisation) au détriment du fonctionnement normal de nos Lycées. Nous avons aussi abordé la question de la maintenance du parc informatique – plusieurs années durant externalisée, avec, de plus, un service rendu et un coût discutable pour la collectivité ... - et noté avec satisfaction la réponse sur ce point, à savoir que désormais, dès cette rentrée la région a commencé à recruter directement des personnels ARL pour la maintenance dans les Lycées et LP.

Sur la carte des formations, Agnès Bernadou a notamment insisté sur le manque de lisibilité, liée au rôle « bicéphale » que jouent la région et le rectorat à ce propos, en déplorant le fait que peu d'ouvertures avaient lieu dans le public, au profit des établissements privés.

De manière générale, nous avons réaffirmé notre inquiétude concernant l'avenir des LP et la promotion accrue de l'apprentissage – que renforce notablement la loi Pénicaud (« sur la liberté de choisir son avenir professionnel ») au détriment de l'enseignement professionnel public. La suppression – non compensée – de la TA en est une illustration problématique aussi pour nombre d'établissements.

Enfin, s'agissant de la défense de nos formations et de nos filières, nous avons mis en avant l'utilité sociale de métiers, illustrée par la crise du COVID-19, et qui sont formés dans les lycées professionnels. À cet égard, nous avons défendu comme exemples emblématiques le maintien du CAP ATMFC au Lycée de Bagnères de Bigorre et plaidé la réouverture du Bac Pro MMV (Métiers de la Mode Vêtement), dans la filière textile, au LP Riess de Mazamet.

Avec les personnels (et avec toutes celles et ceux qui voudront bien nous rejoindre), avec notre libre arbitre et en portant nos mandats, nous voulons poursuivre le dialogue avec les élus de la Région et les personnels techniques pour porter les dossiers qui nous semblent prioritaires et pour gagner.

Dans les instances, comme auprès des élus ou au quotidien dans nos établissements, vous le voyez, les militants du SNUEP sont toujours aux côtés des PLP !

<sup>1</sup> Notre délégation était composée d'Agnès Bernadou, co-secrétaire académique, Cécile Amalric et Eric Jalade, membres du BA.



## LA VIE DU BUREAU ACADÉMIQUE

Le 08 septembre dernier s'est tenu notre premier BA (bureau académique) de l'année scolaire. En comité restreint car c'était un BA de mise en place organisationnelle : planning des actions académiques, mise en place des commissions, activités syndicales, bilan de la fin d'année « Covid ».

Puis le BA ordinaire, qui se réunit régulièrement, a eu lieu le mardi 22 septembre. Ce bureau est composé de :

♦ Deux co-secrétaires académiques :

Estelle Carrier coordinatrice MLDS (Mission de lutte contre le décrochage scolaire) au rectorat de l'académie de Toulouse

Agnès Bernadou, PLP maths-sciences au LP A. Veaute à Castres (81)

♦ Les autres membres :

Xavier Rayssiguier, PLP maintenance des véhicules au LP A. Bourdelle à Montauban (82)

Cécile Amalric, PLP maths-sciences au LP Guynemer à Toulouse (31)

Éric Jalade, PLP lettres-histoire au LP M.-A. Riess à Mazamet (81)

Joëlle Jalabert, PLP biotechnologie au LP La Borde Basse à Castres (81)

Claudine Séghairia, assistante technique au chef des travaux au LP C. de Gaulle à Muret (31)

Michel Juan, PLP peinture revêtement au LP A. Bergès à Saint Girons (09)

Serge Dufau, PLP génie industriel bois au LP A. Bergès à Saint Girons (09)

Martine Dubois-Graveleau, PLP maths-sciences au LP L. Vicat à Souillac (46)

Olivier Maurel, PLP maths-sciences au LP du Mirail à Toulouse (31)

Nous avons travaillé sur l'actualité syndicale académique et nationale :

-Bilan de nos interventions auprès du rectorat notamment pour accompagner des collègues en difficultés médicales ou autres.

-Bilan des visites du Bureau dans divers LP ou SEP.

-Intervention des membres du bureau dans les diverses instances auprès du rectorat, participation dans les commissions rectorales et régionales.

-Représentation des collègues qui ont fait un recours sur leur mutation (pour rappel même si les syndicats ne siègent plus en CAPA - commission administrative académique paritaire - volonté du Ministère, ils peuvent encore accompagner les collègues pour la rédaction de leurs vœux et les représenter -obligation légale - en cas de recours) ;

-Bilan sur les mesures COVID et conséquences professionnelles et humaines de ces mesures dans les établissements de l'académie.

-Mise en place du planning des actions et de participation au niveau académique et national.

-Point sur les syndicalisations.

-Préparation du thème et organisation des journées du futur stage académique 2021.

-Préparation du journal académique.

Ce bureau a accueilli exceptionnellement des collègues syndiqués qui sont venus de toute l'académie en observation pour éventuellement nous rejoindre.

Comme eux vous pouvez à tout moment nous contacter pour assister à une séance de travail du bureau académique.

Nous avons besoin de force vive ;

**Ensemble et plus nombreux nous serons, toujours plus forts nous serons....**



## RDV DE CARRIÈRE : COMMENT CELA SE PASSE ?

En raison du confinement lié au Covid-19, de nombreux rendez-vous de carrière des personnels de l'Éducation nationale n'ont pu avoir lieu. Pour ne pas pénaliser les personnels pour qui le rendez-vous a dû être annulé, ces entretiens influençant notamment l'avancement, un [arrêté](#) paru au JO le 19 mai 2020 indique qu'ils peuvent être réalisés jusqu'au terme de l'année civile 2020.

En outre, le délai de six semaines prévu normalement entre deux entretiens ne s'applique pas aux rendez-vous reportés. L'arrêté précise que "l'appréciation finale de la valeur professionnelle des agents qui bénéficient d'un rendez-vous de carrière en 2019-2020 est notifiée au plus tard le 15 janvier 2021".

## « ÉVALUATION, NOTATION, CONTRÔLE CONTINU, CCF » ET LES DIPLÔMES DANS TOUT ÇA ?

La période de confinement de ce dernier printemps avec sa pseudo continuité pédagogique, suivie du retour de quelques élèves en atelier et terminée par l'attribution de l'examen final de CAP et de Bac Pro à 92 % des candidats doit nous interroger sur ce que sera dans les semaines et mois à venir notre attitude d'enseignant·e·s au vu des besoins d'évaluation de nos élèves.

Dans l'immense majorité des disciplines, seuls les élèves en réel décrochage depuis le début de l'année scolaire et quelques cas particuliers (au niveau général très faible) n'ont pas été admis à l'examen final, cela grâce à la baguette magique des commissions d'harmonisation et à la bienveillance des jurys qui ont trouvé des notes supérieures à la moyenne là où parfois il n'y avait aucune note sur les dossiers scolaires.

Les notes aux examens de nos élèves ont été en grande partie composées à partir des notes obtenues au cours du premier semestre de l'année terminale. L'institution a appelé cela « les notes de contrôle continu », par un tour de magie dont elle a et gardera le secret. Ces notes n'avaient pourtant rien à voir avec le véritable contrôle continu. Les notes qui figurent sur les bulletins scolaires ne sont, au fil des semestres, que des indications bienveillantes à même de mener le jeune à la réussite et non un constat à l'instant T de la valeur de l'élève.

Ouvrir le procès de la méthode utilisée ne servirait à rien tant les conditions étaient exceptionnelles et un si grand nombre de réussites ne peut que satisfaire toute la communauté éducative, à l'exception peut-être de ceux qui hériteront des lauréats en enseignement supérieur ou dans les entreprises.

Il est temps, cependant, de nous interroger sur ce que doit être, dans les semaines et mois à venir, notre méthode d'évaluation permanente de nos élèves. Devons nous veiller à ce que toutes les « unités de valeur » des examens soient bien évaluées et notées, sans la traditionnelle bienveillance à même de ne pas décourager les jeunes, ou devons nous continuer « comme avant » ? Qui nous dit que les circonstances exceptionnelles ne se reproduiront pas très vite ?

Et là, voilà qu'arrive au triple galop la question de « l'évaluation par compétences ». Si certaines des compétences attendues d'un titulaire de diplôme peuvent bien s'obtenir au fil du cursus CAP ou Bac Pro, ce n'est pas le cas pour la majorité d'entre elles et notamment celles du domaine professionnel. Raison pour laquelle existe encore l'examen final (et son pendant, le CCF, passé en fin de cycle).

Pour le moment, calme plat au niveau des instructions hiérarchiques sur le sujet, mais ne doutons pas que prochainement tomberont de grandes annonces, fruit d'une grande concertation à laquelle nous aurons tous pu participer, qui nous feront douter plus encore des raisons pour lesquelles nous avons choisi d'exercer cette belle carrière de prof que plus personne ne souhaite embrasser et que tant souhaiteraient quitter.

Monsieur le Ministre ! Mesdames et Messieurs les réels décideurs ! Cessez de nous prendre pour des « quiches ». Respectez-nous donc un peu !!! Mais ça, ce n'est pas compatible avec vos projets !





En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,  
1<sup>ère</sup> fédération de l'Éducation nationale.

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2021

COTISATIONS ANNUELLES DES PLP ET CPE – ADHÉSION

Temps partiel: au prorata de la quotité de traitement

	Catégorie \ Echelon	Temps partiel: au prorata de la quotité de traitement										
		1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
Métropole en €	<b>Classe normale</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	99 2,80	138 3,91	141 4,00	144 4,08	150 4,25	156 4,42	165 4,68	177 5,02	186 5,27	198 5,61	210 5,95
	<b>Hors classe</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	189 5,36	198 5,61	213 6,04	228 6,46	243 6,89	255 7,23					
	<b>Classe exceptionnelle</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	222 6,29	234 6,63	246 6,97	264 7,48		282 7,99	294 8,33	309 8,76			
La Réunion en €	<b>Classe normale</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	129 3,66	180 5,10	183 5,19	189 5,36	195 5,53	201 5,70	213 6,04	228 6,46	243 6,89	258 7,31	276 7,82
	<b>Hors classe</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	243 6,89	255 7,23	276 7,82	294 8,33	315 8,93	333 9,44					
	<b>Classe exceptionnelle</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	288 8,16	303 8,59	318 9,01	342 9,69		366 10,37	381 10,80	399 11,31			
Nouvelle- Calédonie et Polynésie française en CFP	<b>Classe normale</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	15357 435,12	21480 608,60	21675 614,13	22308 632,06	22941 650,00	23886 676,77	25251 715,45	27003 765,09	28758 814,81	30444 862,58	32586 923,27
	<b>Hors classe</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	28644 811,58	30145 854,11	32472 920,04	34799 985,97	37126 1051,90	39348 1114,86					
	<b>Classe exceptionnelle</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	33855 959,23	35802 1014,39	37749 1069,56	40479 1146,91		431467 1231,57	45171 1279,85	47460 1344,70			
Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane en €	<b>Classe normale</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	114 3,23	162 4,59	165 4,68	168 4,76	174 4,93	183 5,19	192 5,44	207 5,87	219 6,21	231 6,55	249 7,06
	<b>Hors classe</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	219 6,21	231 6,55	249 7,06	267 7,57	282 7,99	300 8,50					
	<b>Classe exceptionnelle</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	258 7,31	273 7,74	288 8,16	306 8,67		330 9,35	342 9,69	360 10,2			

AUTRES COTISATIONS :

- Stagiaire** : 1<sup>er</sup> échelon classe normale       Assistant-e d'éducation : 36 €       Sans traitement : 27 €  
 Non-titulaire : 93 €       Non-titulaire Réunion : 111 €       Non-titulaire Nlle Calédonie : 13310 CFP       Non-titulaire Guyane : 85 €

Retraité-es\* - PLP et CPE

- Métropole-Guadeloupe-Guyane-Martinique-Mayotte       PLP1 : 87 €       CN : 96 €       HC : 108 €       CEx : 114 €  
la Réunion       PLP1 : 117 €       CN : 129 €       HC : 144 €       CEx : 152 €  
Nouvelle-Calédonie - Polynésie française       PLP1 : 10383 CFP       CN : 11457 CFP       HC : 12888 CFP       CEx : 13605 CFP

\* Pour les retraités-es, l'adhésion au SNUEP inclut l'adhésion à la FGR-FP (Fédération générale des retraités de la Fonction publique)

CONTACTS ACADÉMIQUES

Retrouver les mails et numéros de téléphone sur [www.snuep.fr](http://www.snuep.fr)

<b>Aix-Marseille</b> Bruno BOURGINE SNUEP-FSU 12 place du Gal de Gaulle 13001 Marseille	<b>Caen</b> Benoit LECARDONNEL 3 <sup>e</sup> étage, 10 rue Tancrede 50200 Coutances <b>Clermont-Ferrand</b> Ugo TREVISIOL SNUEP-FSU Maison du peuple 29 rue Gabriel Péri 63000 Clermont-Ferrand <b>Corse</b> Sandrine TOULOUSE SNUEP-FSU Corse Maison des syndicats 2 rue du Castagno 20200 Bastia <b>Créteil</b> Sabrina. HASSANI Jean-Philippe COURNET SNUEP-FSU 11/13 rue des Archives 94000 Créteil <b>Dijon</b> Anne ROUZIER Philippe DUCHATEL 2 rue du Parc 21000 Châlon-sur-Saône	<b>Grenoble</b> B. GUILLAUD-ROLLIN P. MICHELON SNUEP-FSU Bourse du travail 32 av. de l'Europe 38030 Grenoble cedex 02 <b>Guyane</b> Sonia NEMORIN Marina VOYER-COUPRA SNUEP-FSU, BP 847 97339 Cayenne Cedex <b>La Réunion</b> Charles LOPIN Résidence les Longanis Bat C, Appt 4 7 Bd Mahatma Gandhi 97490 Ste Clotilde <b>Lille</b> Jacques ALEMANY SNUEP-FSU 209 rue Nationale 59000 Lille <b>Limoges</b> SNUEP-FSU 24 bis rue de Nexon 87000 Limoges	<b>Lyon</b> Séverine BRELOT SNUEP-FSU Bourse du travail salle 44, place Guichard 69003 Lyon <b>Martinique</b> Danielle AVERLANT Christophe THEGAT SNUEP-FSU 41 avenue des Canefiers 97200 Fort de France <b>Mayotte</b> Omar ATTOUMI AMBRIRIKI Marine BOULAKHRAS SNUEP-FSU BP 57 97620 Chirongui <b>Montpellier</b> Pascal MILLET SNUEP-FSU Enclos des Lys, bat B 585 rue d'Aiguelongue 34090 Montpellier	<b>Nancy-Metz</b> Philippe DINEE SNUEP-FSU 54 51 rue de Metz 54000 Nancy <b>Nantes</b> Cécile CHÉNE SNUEP-FSU, Bourse du Travail 14 Place Imbach 49100 Angers <b>Nice</b> André RUGGIERO SNUEP-FSU Bourse du Travail 13 avenue Amiral Collet 83000 Toulon <b>Nouvelle-Calédonie</b> Aurélia VANHALLE BP 58 98845 NOUMEA CEDEX <b>Orléans-Tours</b> Marylise BEAU Patrick BERNARD Stéphane LEROY Christophe MAYAM	SNUEP-FSU 35-37 Av. de l'Europe BP 30836 41008 BLOIS Cedex <b>Paris</b> Eric CAVATERRA SNUEP-FSU Paris 38 rue Eugène Oudiné 75013 Paris <b>Poitiers</b> Céline THIBAUDAULT SNUEP-FSU Av. du Parc d'Artillerie 86000 Poitiers <b>Polynésie Française</b> Emmanuel CANERI SNUEP-FSU, BP 585, 98713 Papeete snupepf16@gmail.com <b>Reims</b> Régis DEVALÉ 18 rue de Vitry 51250 Sermaize-les-Bains <b>Rennes</b> Ronan OILLIC Agnès PRUDENZANO	SNUEP-FSU 14 rue Papu 35000 Rennes <b>Rouen</b> Jérôme DUBOIS Muriel BILLAUX SNUEP-FSU 4 rue Louis Poterat 76100 Rouen <b>Strasbourg</b> SNUEP-FSU 4 rue de Lausanne 67000 Strasbourg <b>Toulouse</b> Agnès BERNADOU Estelle CARRIER FSU 31 – SNUEP-FSU 52 rue Jacques Babinet 31100 Toulouse <b>Versailles</b> Rafikha BETTAYEB Olivier GUYON SNUEP-FSU Versailles 38 rue Eugène Oudiné 75013 Paris
---	---	---	---	---	--	--